



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2014

N° 2014-04-16-08

**SEMAINE THÉMATIQUE CIRQUE POUR LES ENFANTS DE 12 À 16 ANS
AOÛT 2014**

Le 16 avril 2014 à 20 h 30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 8 avril 2014

Date d'affichage de la convocation : 8 avril 2014

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme LE LAY – M. BISSON – Mme LÉMERÉ – M. FAUCONNET – Mme STEVENOT – M. HAQUELLE – Mme MARTIN – M. PEROT – Mme LE GUERN – M. CAILLOT – Mme MILLOT – M. CHOUARD – Mme THILLY – Mme GIROD – M. MOUROUGANE – Mme DORTA BERMEJO – M. GALLOIS – M. KESTLER – Mme HAMEREL – M. VANET – M. BESSON – Mme PERNET – Mme ANTUNES.

ABSENTS :

M. ROULIN donne pouvoir à Mme STEVENOT

Membres en exercice : 27
Membres présents : 26
Procurations : 1
Votants : 27

Secrétaire de séance : M. BESSON

8/ SEMAINE THÉMATIQUE CIRQUE POUR LES ENFANTS DE 12 À 16 ANS
AOÛT 2014

Rapporteur : Mme DETERM

Dans le cadre des activités proposées en accueil de loisirs, il est proposé d'organiser une semaine thématique « cirque » au mois d'août prochain, sur la base budgétaire d'une participation des familles de 105 € par enfant pour la semaine.

Période :

- Du 18 au 22 août 2014

Les objectifs sont :

- Initier les jeunes aux arts du cirque,
- Découvrir le monde circassien sous forme de jeux,
- Permettre à l'enfant de personnaliser au maximum ses vacances,
- Favoriser la socialisation et la responsabilisation,
- Mettre en avant les notions de respect des autres, tolérance et solidarité,
- Créer des moments conviviaux de vie en collectivité,
- Favoriser un accès égalitaire aux activités de loisirs : déduction de l'aide aux Temps Libres de la CAF et de l'aide accueil de loisirs MSA, sur séjours courts.

Hébergement :

Le groupe sera hébergé dans les locaux du centre de loisirs de la Noue d'Argensols, cette semaine sera déclarée comme séjour court auprès de la DDSCPP.
Ce séjour sera rattaché à la déclaration de l'accueil collectif de mineurs du mois d'août 2014.

**BUDGET PREVISIONNEL / SEMAINE
12 JEUNES + 1 ENCADRANT**

Recettes		Dépenses	
Participation des usagers 12 jeunes X 105 €	1260 €	Intervention l'Arche de Cirké 4h/5 jours 18h X50€	900 €
		Nourriture 12 X 6 € X 5 jours	360 €
Total	1 260 €	Total	1 260 €

L'aide aux Temps Libres de la CAF "notification accueil de loisirs – séjours courts" et l'aide MSA "accueil de loisirs pour séjours courts" sont acceptées sur présentation de la notification accueil de loisirs 2014.

L'aide de la CAF est accordée sous conditions de ressources. Elle varie de 10,20 € à 11 € par jour et par enfant.

L'aide de la MSA s'élève à 10 € environ par journée de séjours courts.
Ces aides viendront en déduction de la participation financière demandée aux familles.

Une participation forfaitaire de 105 € pour les familles ne bénéficiant pas des aides sur séjours courts sera demandée.

Les séjours étant déclarés à la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) en "séjours courts rattachés à un centre de loisirs", les droits d'inscriptions Accueil de loisirs seront facturés en sus du montant de la participation financière demandée.

Il vous est proposé de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances ;

OUI l'exposé qui précède,

DÉCIDE d'organiser une semaine thématique cirque du 18 au 22 août 2014, au centre de loisirs de la Noue d'Argensols ;

APPROUVE le plan de financement et le montant de la participation des familles fixée à 105 € par personne et par semaine.

Résultat du vote :

- Voix pour : 27
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX